

Province de Québec
Municipalité du canton de Saint-Godefroi
MRC de Bonaventure

AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 279-2024

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Municipalité du Canton de Saint-Godefroi.

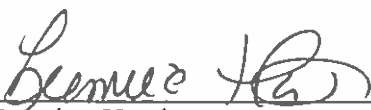
**Règlement n° 279-2024 abrogeant et remplaçant le
règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain
saisonnier du camping de la Municipalité du Canton de
Saint-Godefroi**

Ce règlement a pour objet d'abroger et de remplacer le Règlement n° 225-2014 décrétant la Location de terrain saisonnier du camping de la municipalité du canton de Saint-Godefroi.

Ce règlement est disponible au bureau de la (ou du) soussigné(e), situé au 83, Route 132, Saint-Godefroi (Québec) G0C 3C0 aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance..

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Saint-Godefroi, ce 7^e jour de mai 2024.



Lumina Horth
Directrice générale et greffière-trésorière